

**EN GREVE LE 14 JUIN : pour l’abrogation des décrets.**

**Collège 2016 : Résistance pédagogique !**

*Le SNES-FSU appelle à la résistance pédagogique à la rentrée scolaire 2016 contre Collège2016*

*Après plus d’une année de lutte qui a pris des formes diversifiées, de grèves majoritaires en action GrainS de Sable, de grève du zèle en inertie, il ne reste que peu de soutiens à la réforme du collège : les principaux de collège la jugent complexe, les fédérations de parents s’inquiètent de la mise en œuvre, du manque de moyens et des absences générées, l’opinion publique n’y est pas favorable, la profession y est franchement hostile. Même le Conseil d’Etat censure partiellement le décret, légitimant de fait la demande de réécriture des textes réglementaires.*

*Conscient des écueils mais empêtré dans la posture de fermeté voulue par Matignon, le Ministère annonce un bilan de la mise en œuvre de la réforme dès l’automne 2016 et ouvre la porte à de nouvelles négociations.*

*Le SNES-FSU reste déterminé à obtenir une autre réforme du collège, ce qui suppose d’abroger les textes réglementaires du 19 mai 2015 et de rouvrir des discussions. C’est la raison pour laquelle il appelle à se saisir de la journée de grève nationale et de manifestations du mardi 14 juin 2016 pour rappeler le rejet massif de cette réforme. A l’occasion des deux journées de travail organisées collège par collège, le SNES-FSU propose d’organiser la résistance collective, dans le prolongement des logiques de l’opération GrainS de Sable.*

Concrètement, la résistance pédagogique peut consister à décider collectivement de :

* Imposer au Conseil d’Administration des votes demandant de pouvoir déroger à la limite horaire des 26 heures hebdomadaires pour des raisons pédagogiques, afin de pouvoir poursuivre des projets destinés à favoriser la réussite scolaire des élèves.
* Imposer au Conseil Pédagogique et au Conseil d’Administration des répartitions des IMP qui restent centrées sur les missions traditionnelles, en privilégiant les coordinations de discipline, la gestion des réseaux informatique … et en refusant le déport des IMP vers les missions liées à la réforme du Collège.
* Refuser la mise en place des conseils de cycle et des coordonnateurs de cycle et de niveau, ainsi que leur rémunération.
* S’adresser aux inspections disciplinaires sous forme de lettre ouverte afin d’obtenir une circulaire fixant les attendus de connaissances et de compétences pour le brevet 2017, pour tous les programmes rédigés par cycle et qui n’ont aucun sens pour les élèves de 3ème l’année prochaine.
* Intégrer l’accompagnement personnalisé dans le cadre régulier : le professeur prend chaque semaine un groupe d’élèves issus d’une classe qu’il a par ailleurs en responsabilité pour un travail pédagogique en lien avec le programme de sa discipline.
* Refuser toute complexification de l’emploi du temps au moyen de mise en barrette des heures ou d’annualisation des dispositifs. Préserver la continuité des enseignements en préservant les emplois du temps hebdomadaires réguliers sur l’année.
* Refuser toute dichotomie dans le temps scolaire et son organisation qui rompt la cohérence des enseignements et isole les dispositifs les uns des autres (par exemple : semaine des EPI…), l’intérêt de la variation des situations pédagogique étant de favoriser la réussite scolaire dans le cadre du travail scolaire régulier.
* Refuser la mise en place des EPI, et à défaut, préserver la liberté pédagogique de chacun : les couplages d’EPI ne résultent pas d’un choix de l’établissement mais bien de la proposition des professeurs, qui choisissent le thème (en lien avec le programme), le couplage des disciplines (pas plus de deux), le couplage des professeurs. Refuser une approche bureaucratique des EPI (pas de présentation du projet, pas de rapport d’activité, juste l’intitulé). Les deux professeurs s’accordent pour traiter en même temps une partie de leur programme qui coïncide, chacun dans leur classe, et s’accordent s’ils le souhaitent sur une production ou une initiative commune. Au fil de l’année, le professeur évoque le cas échéant sur le cahier de texte électronique de la classe la réalisation de telle ou telle activité en classe, en lien avec l’EPI. Idem pour le bulletin trimestriel le moment venu. Rien de plus.
* Répartir les heures globalisées entre les disciplines, et refuser la polyvalence des professeurs (par exemple l’EIST).
* Ecrire collectivement à l’inspection pour demander que les sujets du DNB 2017 ne ciblent pas les nouveautés les plus notables des nouveaux programmes.
* S’agissant de la troisième épreuve du DNB, qui peut porter sur un EPI ou un parcours, s’accorder pour qu’elle ne porte pas sur un EPI mais sur un parcours de telle sorte que l’on puisse par exemple réinvestir le travail antérieur des établissements pour l’épreuve d’Histoire des Arts.
* S’accorder sur des modalités de remplissage des nouveaux bulletins et livrets qui limitent la surcharge de travail et le contrôle de notre activité par la hiérarchie et les parents.
* Faire circuler l’information sur toutes les modalités de résistance pédagogique mise en oeuvre dans les établissements grâce au SNES-FSU pour que les collègues sachent qu’ils ne sont pas seuls.